

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/4/2021

Dossier complet le :

14/4/2021

N° d'enregistrement :

2021-5307

### 1. Intitulé du projet

Création d'un lit moyen dans le lit majeur de la Verse de Guivry et d'une zone d'expansion de crues au niveau du hameau de Beines (Commune de Guiscard - 60).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Entente Oise-Aisne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ANDRÉ Marjorie, Directrice de l'appui aux territoires

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 7 6 1 3 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

Syndicat mixte ouvert

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 mètres.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans la traversée du hameau de Beines et en aval de celui-ci, les travaux consistent à créer un lit moyen dans le lit majeur de la Verse de Guivry. La reconstitution d'un système de lits emboîtés est ainsi favorisée. Les travaux comprennent la mise en place d'un lit mineur d'étiage concentrant les écoulements en périodes de basses eaux, la création de banquettes et d'une zone de « divagation » permettant d'augmenter la capacité de stockage des eaux lors des crues. La Verse de Guivry charriant beaucoup de matières en suspension, des dépôts localisés devraient se former sur certaines zones permettant la création d'un chenal d'écoulement préférentiel. Les berges seront talutées en pente douce et ensemencées sans maintien par un géotextile. Sur les zones sensibles à l'érosion, des saules seront plantés en pieds de berges pour maintenir la bande enherbée. La ripisylve sera volontairement plantée de façon discontinue pour améliorer la diversité d'habitats. Des héliophytes seront plantées ponctuellement pour favoriser la colonisation et impulser un début de sinuosité.

Une parcelle en aval du hameau de Beines, en rive droite de la Verse de Guivry, sera surcreusée pour créer une zone à caractère humide afin d'apporter une nouvelle zone de divagation et d'expansion des crues.

## 4.2 Objectifs du projet

La Verse est un cours d'eau de l'Oise soumise à une forte problématique d'inondations. Ses débordements, ceux de ses affluents, des ruissellements ainsi que des coulées de boue sont récurrents. L'événement daté du 7 et 8 juin 2007 a conduit aux classements de 19 communes en état de catastrophe naturelle.

Des études ont été menées en vue de l'amélioration de cette situation (Études Hydratec en 1982, 1992, 1995, 2005). Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est animé depuis 2013 par l'Entente Oise-Aisne sur le bassin de la Verse. Il rassemble plusieurs maîtres d'ouvrage et différents partenaires financiers comme le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) géré par l'État, l'Agence de l'eau ou encore la Région Hauts-de-France.

Des actions telles que la réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard, des aménagements d'hydraulique douce ou l'installation de repères de crue ont été réalisées dans le cadre de ce programme. Également, deux ouvrages de régulation des crues sont à l'étude. Les habitants du hameau de Beines (commune de Guiscard) qui se situe en amont d'un des deux ouvrages de régulation ont fait part de leurs attentes en matière de réduction du risque pour leurs habitations. Le hameau étant situé en amont des actions prévues au PAPI, les habitants n'en seront pas bénéficiaires.

Ainsi, l'Entente Oise-Aisne, compétente en matière de prévention des inondations sur le territoire, a conduit des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtis inondables du hameau et propose en complément de réaliser des travaux pour limiter les débordements et améliorer les écoulements par la création d'un lit d'étiage et l'adoucissement des berges du cours d'eau.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de restauration débuteront pendant le mois de septembre, à la fin de l'été afin de limiter le dérangement pour la faune (notamment la nidification potentielle des oiseaux), et de profiter des faibles débits. Dans un premier temps, la végétation rivulaire est fauchée manuellement sur tout le linéaire pour assurer une bonne visibilité du lit pendant les travaux.

La restauration de la Verse de Guivry se déroulera de l'aval vers l'amont.

Des méandres légers seront rouverts à la pelle mécanique et un lit moyen sera créé. Les matériaux extraits seront exportés du lit majeur et régalés, en dehors du lit majeur, sur des parcelles agricoles après analyses.

Les berges seront talutées en pente douce et ensemencées sans maintien par un géotextile. Sur les zones sensibles à l'érosion, des saules seront plantés en pieds de berges pour maintenir la bande enherbée. La ripisylve sera volontairement plantée de façon discontinue pour améliorer la diversité d'habitats. Des hélophytes seront plantées ponctuellement pour favoriser la colonisation et impulser un début de sinuosité.

Une parcelle en aval du hameau de Beines, en rive droite de la Verse de Guivry, sera surcreusée pour créer une zone à caractère humide afin d'apporter une nouvelle zone de divagation et d'expansion des crues. Pour réaliser cet aménagement, les peupliers présents sur la parcelle seront abattus et après travaux des ligneux d'espèces locales seront replantés (par exemples : Aulnes, Érables sycomores, etc.).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion :

Il est décidé de laisser un nouvel équilibre naturel se mettre en place, notamment en ce qui concerne la reprise de la végétation pionnière au niveau de la ripisylve.

En ce qui concerne le haut des berges, au-delà de la ripisylve, une fauche sera réalisée par les propriétaires pour conserver une bande enherbée.

Le suivi :

Une campagne d'identification des différents macroinvertébrés benthiques d'eau douce présents sur le site sera réalisée afin de définir un Indice biologique global normalisé avant travaux. Un suivi sera effectué après travaux pour suivre l'évolution de la richesse faunistique globale du site.

D'autres suivis pourront être réalisés mais ils n'ont pas encore été définis.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Intérêt Général ;
- Dossier au titre de la Loi sur l'Eau :
  - 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau.
  - 3.1.5.0 : Destruction de frayères.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie globale du projet	16 880 m <sup>2</sup> ;
- Superficie élargissement du cours d'eau (Création du lit moyen et de légers méandres)	720 m de long x 4 m de largeur = 2 880 m <sup>2</sup> ;
- Superficie défréchié (Abattage des peupliers sur la parcelle surcreusée)	5 000 m <sup>2</sup> ;
- Surcreusement de la parcelle AC 1 (zone d'expansion des crues)	14 000 m <sup>2</sup> .

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Hameau de Beines (Commune de Guiscard - 60).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 49° 66' 94" 24 Lat. 03° 09' 84" 23

Point d'arrivée :

Long. 49° 66' 77" 70 Lat. 03° 08' 87" 58

Communes traversées :

Hameau de Beines (Commune de Guiscard - 60).

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) concerne le bassin versant de la Verse qui fait l'objet de la prescription d'un PPRI en date du 26 décembre 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est incluse dans le périmètre de la ZRE des parties captives des nappes de l'Albien. Toutefois, les aménagements projetés n'auront aucun impact sur les nappes souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après analyse, les matériaux terreux issus des travaux d'aménagement seront régalés sur des parcelles agricoles en dehors de la zone d'expansion des crues.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur 440 mètres linéaires (zone du hameau de Beines), la création du lit moyen et des légers méandres se fera en conservant au maximum la végétation ligneuse existante. De ce fait, l'implantation du nouveau tracé se fera en alternance entre les fonds de jardins en rive droite et la bande enherbée des parcelles agricoles en rive gauche. La consommation de la bande enherbée située le long des parcelles agricoles peut être estimée à moins de 600 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est en zone rouge du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) de la Verse, approuvé en septembre 2017. Les travaux ont vocation à limiter ce risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la durée des travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte-tenu de l'implantation du nouveau tracé qui se fera en alternance entre les fonds de jardins en rive droite et la bande enherbée des parcelles agricoles en rive gauche. Une surface de moins de 600 m <sup>2</sup> de bande enherbée devra être déplacé sur les parcelles agricoles exploitées. De plus, lors du décaissement, de la parcelle en rive droite située en aval du hameau de Beines, les peupliers présents sur celle-ci seront abattus. D'autres espèces ligneuses locales seront replantées après les travaux de décaissement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet est susceptible d'être cumulées avec le projet de l'ouvrage écrêteur de Berlancourt en cours d'instruction par les services de l'État.

Cet ouvrage fait partie du programme d'actions de prévention des inondations de la Verse ( PAPI Verse).

La localisation de l'ouvrage de Berlancourt, en amont de Berlancourt mais en aval de Beines, est justifiée par sa topographie idéale qui permet de stocker un grand volume d'eau en cas de crue.

Une digue constituera un barrage insubmersible placé perpendiculairement à la vallée. Elle sera réalisée en remblai d'apport de faible perméabilité, homogène sur la totalité de la hauteur.

L'ouvrage, d'une hauteur de quatre mètres, permettra de retenir un volume de 233 000 m<sup>3</sup>.

La surinondation pour une crue centennale durera 19 heures, délai maximal pour le remplissage puis la vidange du bassin. L'Entente, qui sera gestionnaire, mettra en oeuvre un plan de surveillance de l'ouvrage avec un entretien courant établi à fréquence régulière. Enfin, le fonctionnement de l'ouvrage impactera uniquement la zone concernée par la servitude de surinondation qui s'arrête en aval du secteur envisagé pour le présent projet d'élargissement du lit de la Verse.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'étude d'impact déjà réalisée dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage de Berlancourt, une évaluation environnementale concernant le projet de travaux ne nous paraît pas nécessaire.

En effet, les emprises concernées par le projet de travaux correspondent quasi exclusivement à des secteurs agricoles (terres cultivées ou pâtures) ou urbains. Les investigations réalisées ont permis de dresser un état des lieux d'un point de vue faunistique et floristique. Les enjeux sont relativement limités compte tenu de la nature du site du projet. Au regard de la diversité floristique et de l'intérêt patrimonial, les enjeux sont faibles. L'intérêt pour la faune est relativement faible (avifaune moyen, mammifère dont chauve-souris moyen et amphibien faible). De plus, la qualité biologique des eaux (macro-invertébrés aquatiques) et l'Indice Poisson Rivière traduisent une qualité des eaux superficielles médiocre.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Dossier d'étude d'impact réalisé dans le cadre de l'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Verse à Muirancourt-Berlancourt et Beaugies-sous-Bois par le bureau d'études Éco Environnement Conseil (EEC) - Avril 2017.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Compiègne

le,

16 mars 2021

Signature

Marjorie ANDRE, directrice de  
l'appui aux territoires



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus